



Compte-rendu du Conseil Municipal du 15/10/2021

à la MAIRIE ANNEXE DE ROUSSILLON

Présents

Thierry ROUX - Sylvain PAVESIO - Loïc LEQUINIOU - Nadine TAGLIAFERRI - Niels DESSENANTE - Nicolas GODIN - Jean-Paul RIVAS - Isabelle UBALDI - Pamela MC CLURE - Yves LAFAYE - Nicole DANIEL - Magali COTTEREAU - David TRUCHI

Absents ayant donné procuration : Evelyne MARSON à Loïc LEQUINIOU

Absents : Roger ROUX

Secrétaire de séance : Nicole DANIEL

PV du conseil Municipal du 23/09/2021 : approuvé à l'unanimité.

1) Initiation de la procédure de rachat des biens sinistrés ou biens exposés par le Fonds Barnier

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite du passage de tempête ALEX les 2 et 3 octobre 2020, un certain nombre de biens ont été détruits ou endommagés sur la commune.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) a envoyé une liste de tous les biens qui seraient susceptibles d'être éligibles au Fonds Barnier.

L'inscription sur cette liste ne signifie pas qu'automatiquement le bien sera pris en charge dans le cadre du Fonds Barnier.

La commune souhaite que les biens suivants puissent être pris en compte dans le fonds Barnier :

- **Section G723** - 2 Rue de l'Olivier ROUSSILLON 06420 LA TOUR
Propriétaire M. Edmond ZANOTTI
- **Section F295** - 2624 Route de la Tinée les PRAS 06420 LA TOUR
Propriétaires M. Pascal LABOURDETTE et Mme Pascale LADEVEZE
- **Section F278** - 5351 Quartier Aspras 06420 LA TOUR
Propriétaire M. Auguste ROUX

Il convient donc :

- d'autoriser le Maire ou un Adjoint délégué à initier les procédures d'acquisitions des biens listés ci-dessus dans le cadre du fonds Barnier et à signer tous les documents nécessaires au bon déroulé de cette opération
- solliciter les aides de l'Etat et notamment le fonds Barnier pour ces acquisitions

Madame Nicole DANIEL et Monsieur Nicolas GODIN, ayant un lien de parenté avec un propriétaire, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

Adopté à la majorité des membres présents.

Voix pour : 12

Abstentions : 2

Monsieur le Maire indique que dès lors que les délibérations seront prises, les propriétaires seront invités à constituer leur dossier en vue de l'acquisition.

Il précise également que la commune va bénéficier du recours à l'Etablissement Public Foncier (EPF) pour la réalisation des opérations d'acquisition et de démolition. Dès que la procédure sera lancée, les propriétaires concernés seront donc en lien direct avec la DDTM (pour récolter les pièces) et l'EPF. L'EPF est établissement qui a pour rôle de :

- solliciter l'évaluation domaniale des biens auprès de France Domaine sur la base des éléments transmis par les particuliers
- faire une proposition financière de rachat
- acheter le bien devant notaire auprès des particuliers
- procéder à la démolition avant revente à l'€ symbolique du terrain devenu nu à la commune.

2) Adhésion à l'agence d'ingénierie départementale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Département a mis à disposition des communes rurales une offre d'ingénierie pour mener à bien leurs projets. Il s'agit de l'Agence d'ingénierie départementale.

L'agence a pour objet d'apporter à ses membres une assistance d'ordre technique, juridique ou financière. Chaque membre paie une cotisation annuelle qui est fixée par le Conseil d'administration de l'agence de l'ingénierie (devrait être aux alentours de 50 Euros).

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de désigner un représentant titulaire au sein des organes de gouvernance de l'agence de l'ingénierie et un représentant suppléant.

Proposition :

Représentant titulaire : Sylvain PAVESIO

Représentant suppléant : Loïc LEQUINIOU

Adopté à l'unanimité.

3) Motion concernant le contrat Etat-ONF 2021-25

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Gouvernement prépare le prochain contrat 2021-2025 avec l'ONF avec une augmentation de la contribution des communes et un projet de suppression de 500 emplois.

Il propose de s'y opposer en délibérant contre le projet de contrat proposé par l'Etat.

Adopté à l'unanimité.

4) Questions diverses :

- Acceptation du projet de travaux de l'ONF en mesure compensatoire du défrichement de Granulats Vicat

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la société Granulats Vicat est autorisée par décision préfectorale en date du 14/12/2020 à défricher 9.9300 ha sur la commune de la Tour pour l'installation de stockage de déchets inertes. La réglementation actuelle impose au bénéficiaire du défrichement une mesure compensatoire au défrichement à payer au Fonds stratégique pour la forêt et le bois ou à s'acquitter par la réalisation de travaux sylvicoles d'un montant équivalent.

L'Office National des Forêts (ONF) a proposé à la société Granulats Vicat qu'une première enveloppe de 8 600 Euros soit allouée à des travaux en forêt communale de La Tour, parcelle forestière 19 relevant du régime forestier.

Il s'agira de réaliser une plantation de cèdres dans la parcelle 19 (cadastrée A 214)
Ces travaux seront réalisés par l'entreprise de travaux ONF et n'auront aucun impact financier pour la commune.

Adopté à la majorité des membres présents.

Voix pour : 11

Contre : 3

- **Programme pluriannuel d'investissements**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Cabinet de Monsieur Christian ESTROSI l'a contacté concernant les travaux prévus dans le cadre des Programmes Pluriannuels d'Investissements. Un projet est retenu : les travaux concernant la traversée de La Tour pour 600 000 Euros pour la période de 2021 à 2026.

- **Projet du city stade de La Tour**

Monsieur le Maire rappelle que la première partie de la sécurisation et la réfection du sol ont déjà fait l'objet d'un vote au dernier conseil municipal

Monsieur LEQUINIOU a fait établir des devis pour la finalisation du city stade de LA TOUR. Le montant du devis s'élève à 43 000 Euros HT.

Il précise que pour le city stade de Roussillon, les travaux sont évalués à 70 000 Euros HT (+ les appareils de fitness pour 7 000 euros HT). Il faudra rajouter les travaux de la plate-forme et l'enrobé (devis est en cours).

Le projet de city stade de la Tour sera inscrit au budget 2022. Toutefois, la demande de subvention sera réalisée pour les deux projets la Tour et Roussillon. En fonction des subventions qui pourraient être obtenues le city stade de Roussillon pourrait être également programmé sur le budget 2022.

L'appel d'offres pour le city stade de La Tour sera lancé en début d'année 2022

- **Exploitation agricole de David CARRE/vente de produits**

Monsieur David CARRE a invité les élus à visiter son exploitation agricole (terrains situés au Cianet) ce jour, vendredi 15 octobre 2021 et demande à la Mairie l'autorisation de vendre ses légumes sur la place de la Tour le samedi matin.

Adopté à l'unanimité.

- **Projet d'arrêté concernant l'affichage sauvage**

Projet en réflexion, sera étudié lors d'une prochaine commission travaux.

- **Emplacement de l'armoire pour la fibre optique**

Monsieur le Maire a rencontré un technicien d'Engie concernant le projet de pose de l'armoire électrique pour la fibre optique. L'emplacement retenu se situerait en dessous de la Mairie, à l'entrée de la salle du Carretoun. Monsieur le Maire indique qu'un rendez-vous sur ce sujet doit avoir lieu courant novembre.

- **Viste forêt domaniale de Roussillon : 4/11 à 9h00**

Une visite pour les élus est proposée par Monsieur PERONEL de l'ONF afin présenter les travaux réalisés à la suite du passage de la tempête Alex, au niveau du reboisement en dessous du vallon de l'Autranne.

- **Dépôts de gerbes du 11 novembre**

Horaires des cérémonies :

11h00 à Roussillon

12h00 à La Tour

- **Journées nettoyage Vallon**

Madame Magali Cottureau organise le nettoyage du vallon sous la décharge de la Tour, sur deux demi-journées : 13 et 20 novembre à 13h00. Elle va demander à l'association bouge ta montagne de se mobiliser pour cette action. Un goûter sera offert aux participants.

- **Occupation du Domaine Public (terrasses)**

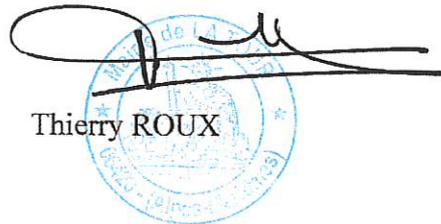
Monsieur le Maire précise qu'un arrêté doit être établi par établissement avec le plan descriptif.

- **Repas des anciens**

La date du 4/12 est retenue pour le repas à l'Auberge de Roussillon.

Séance levée à 20h15.

Le Maire,



Thierry ROUX